

COMPTE-RENDU CGT DU COMITE TECHNIQUE DU 4 NOVEMBRE 2014

- 1- Approbations des procès-verbaux des comités techniques des 22 novembre, 9 et 16 décembre 2013, du 14 février 2014
- 2- Projet de réorganisation de la DTME, Division travaux maintenance exploitation
- 3- Point d'information sur les élections professionnelles 2014
- 4- Approbation de l'arrêté modificatif concernant la CCPC, Commission consultative paritaire des personnels contractuels
- 5- Approbation de l'arrêté fixant le calendrier des opérations électorales à la CCPC
- 6- Approbation du décret modificatif portant délégation de pouvoir du Président de la BnF sur les corps de fonctionnaires de la filière bibliothèque
- 7- Préparation de l'agenda social 2015
- 8- Questions diverses

Point 2 : projet de réorganisation de la DTME, Division travaux maintenance exploitation (point soumis au vote)

Présents pour le DMT, Département des moyens techniques : Pierre-Henry Colombier et Philippe Rousseau.

Les remarques et questions de la CGT sur les documents transmis aux représentants du personnel :

- Sur la réorganisation de 2007 : le document est très critique sur la dernière réorganisation de 2007 (complexe, inadaptée) alors qu'aucun bilan n'a été réalisé ni présenté au comité technique
- Sur l'audit Sector : interrogation de la CGT sur le bien-fondé d'un audit de près de 30000 euros dont le document admet l'inutilité en ce qui concerne la réorganisation fonctionnelle. Le directeur de la DAP indique que les analyses de Sector n'ont pas été retenues pour l'organisation générale et le fonctionnement. Par contre, sur les coûts des marchés de maintenance les propositions ont été en partie conservées
- Sur l'accident en T1 en février 2014 : « situation de crise » selon le document. Question : pourquoi cet accident est-il plus « critique » que l'inondation fin 2013 par exemple ? Pour le directeur du DMT, cet incident est révélateur des difficultés de la DTME dans la gestion de ces relations avec les prestataires et entreprises extérieurs. L'amélioration du pilotage de la maintenance est un point essentiel de cette réorganisation
- Sur le développement de la gestion en mode projet : scepticisme de la CGT, la structure pyramidale de l'organigramme n'est pas favorable à ce type de gestion. Les conséquences sur les conditions de travail doivent être étudiées et discutées en CHSCT
- Sur le « multisitisme » et la polyvalence : quelles conséquences pour les agents en terme de santé, conditions de travail, bien-être ? Aucunes données précises sur les améliorations attendues de ces changements. La CGT demande qu'une instruction plus précise soit réalisée par le CHSCT
- Sur le site de Richelieu : une partie des agents actuellement à Richelieu seront affectés à Tolbiac. Quelles conséquences pour l'efficacité de la maintenance alors que le site est en phase travaux et que la livraison de la phase 1 arrive à brève échéance ?
- Sur les effectifs : pour le directeur de la DAP, la réorganisation se réalise à effectif constant. Nous ne partageons pas cet optimisme et nous faisons part de notre inquiétude avec en particulier les départs en retraite. Nous évoquons le chiffre de 43 agents (64 aujourd'hui) pour le DTME dans les années à venir ce qui est fortement contesté par les deux directeurs
- Sur le tuilage : question sur la perte des compétences due aux départs d'agents présents depuis de nombreuses années à la bibliothèque. La direction indique que les départs seront anticipés

pour recruter au plus tôt et procéder à un tuilage des compétences. Pour les ouvriers, il est envisagé d'avoir recours à des contrats d'apprentissage

- Sur la méthodologie de la réorganisation : des présentations générales, des réunions, certains agents reçus par l'encadrement mais dans les faits pas de réelle concertation (par exemple des groupes de travail) ni de documentation précise. Faute d'échanges, les rumeurs et contre-rumeurs n'ont pas permis un processus transparent et fluide, bien au contraire.

Pour la CGT, la réorganisation de la DTME est très insatisfaisante tant sur la méthode que sur le fond. Les réponses vagues et imprécises apportées lors de ce CT n'ont pas permis de lever les inquiétudes. Le multitisme et la polyvalence ne nous paraissent pas être les solutions adéquates face à la complexité des bâtiments et des réglementations et doivent donner lieu à un débat de fond. La question de la maintenance sur Richelieu et de Bussy reste entière. L'inquiétude est grande sur les effectifs de la future DMI (Division de la maintenance immobilière) même si dans un futur proche on nous certifie que tous les départs en retraite seront remplacés. Rappelons que le DMT a subi une baisse conséquente de ces effectifs ces dernières années (-18). Quant à la perte des compétences, rien de concrètement prévu.

Pour ces multiples raisons, l'ensemble des représentants des personnels a voté contre cette réorganisation (7 contre, 3 CGT, 3 FSU, 1 Sud et 2 abstentions, 2 CFDT). L'unanimité des votes contre aurait permis un second passage au Comité technique avec l'obligation de nouvelles propositions et modifications.

Point 3 : point d'information sur les élections professionnelles 2014

Présentation d'une note relative à l'organisation des élections professionnelles 2014 à la BnF.

Question abordée lors de 3 réunions syndicats/DDRH. La CGT a obtenu :

- le vote à l'urne en plus du vote par correspondance. Deux urnes seront à disposition des électeurs le 4 décembre de 9h à 19h30 à Tolbiac au CDIP et à Richelieu en salle des commissions
- des réunions d'information supplémentaires pour les élections (4 en tout pour chaque agent)
- un droit à reproduction de documents syndicaux

Points 4 et 5 : approbation de l'arrêté modificatif concernant la CCPC (Commission consultative paritaire des personnels contractuels) et de l'arrêté fixant le calendrier des opérations électorales à la CCPC (points soumis au vote)

Prise en compte des modifications nécessaires pour les élections professionnelles 2014, notamment l'harmonisation à 4 ans de la durée des mandats des instances de dialogue social et la qualité d'électeurs.

Point 4 : 8 votes pour (3 CGT, 3 FSU, 2 CFDT), 1 abstention (1 Sud)

Point 5 : 9 votes pour

Point 6 : approbation du décret modificatif portant délégation de pouvoir du Président de la BnF sur les corps de fonctionnaires de la filière bibliothèque (point soumis au vote)

Objectif du texte : élargir la délégation de pouvoir en matière de gestion des personnels, délégation accordée en 2007 au moment du transfert des emplois de titulaires à la bibliothèque. La délégation ne concerne que les fonctionnaires relevant du Ministère de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire les corps de bibliothèques. 3 types de délégations sont visés :

- le détachement de plein droit et la réintégration
- la cessation de fonction sauf lorsque l'avis de la CAP est requis
- la mise en disponibilité et la réintégration sauf lorsque l'avis de la CAP est requis

Analyse de la CGT : cette demande d'élargissement, sous couvert de meilleure gestion administrative est en fait une remise en cause du rôle des CAP nationales, garantes d'égalité et de transparence pour tous les agents. Même si les coups de canif semblent anodins, les enjeux sont essentiels pour les carrières. Avec cette délégation, l'administration amplifie les attaques contre le statut général des fonctionnaires, vide les instances de représentations du personnel de leurs prérogatives pour mieux mettre en place une gestion des ressources humaines de type « privé ».

Pour ces raisons, une majorité des représentants du personnel a voté contre cette délégation de pouvoir (7 contre : 3 CGT, 3 FSU, 1 Sud) et 2 pour (2 CFDT).

Point 7 : préparation de l'agenda social 2015

La Directrice générale propose aux représentants du personnel l'élaboration d'un agenda social en vue de mieux organiser le dialogue social. Les thèmes suivants sont présentés : primes de fin d'année, évolution de l'emploi, dynamisation de la fréquentation et mesures associées (wifi...), fermeture annuelle, réorganisation de la chaîne financière, grille de suivi de l'audit RSE, politique de prévention, politique du logement, parité homme-femme, filière métiers d'art.

Une réunion de travail sera programmée après les élections professionnelles du 4 décembre.

La CGT prend acte de la volonté affichée de dialogue social et insiste pour qu'une méthode de travail soit mis en place en concertation avec la représentation des personnels. La CGT va consulter ses militants sur les thèmes proposés par la Direction et aura certainement des suggestions à faire.